

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du Mercredi 20 Décembre 2023

Date de convocation : 06 décembre 2023

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 17 présents et représentés
- ✕ 17 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt Décembre à 10h00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni en salle de réunion du Centre de Gestion des Vosges, 59 rue Jean Jaurès (88000 EPINAL) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), Mme ALVES Charline (Responsable des Secrétariats Médicaux) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS).

382. Création de poste de Médecin Territorial Hors-classe.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération portant création d'un service de Médecine Agréée et de Contrôle (SMAC) le 20 décembre 2023,

Considérant la nécessité de créer un poste de Médecin Territorial sur le grade de Médecin Hors classe pour faire fonctionner de manière optimale le service de Médecine Agréée et de Contrôle,

Considérant les prétentions salariales des médecins de contrôle et de médecine agréée,

Considérant la nécessité de fixer une plage de rémunération pour le poste de Médecin de Médecine Agréée et de Contrôle (SMAC),

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, À l'unanimité,

- Décident de créer un poste permanent à temps complet de Médecin Territorial sur le grade de Médecin Territorial Hors-classe

- Décident de déterminer la plage de rémunération dudit poste comme suit : de l'échelon 1 de la grille des médecins territoriaux hors-classe et la rémunération maximale de la grille ci-dessous :

Plage de rémunération proposée

				Traitement brut*	
Issue grille Médecins Hors classe Territoriaux	1	912	743	2 ans	3 657,63 €
	2	977	792	2 ans	3 898,84 €
	3	1027	830	3 ans	4 085,91 €
	4	HEA	-	3 ans	4 381,28 €
		HEA2	-	1 an	4 553,58 €
		HEA3	-	1 an	4 784,95 €
	5	HEB	-	1 an	4 784,95 €
		HEB2	-	1 an	4 986,78 €
		HEB3	-	1 an	5 252,61 €
		HEBbis2	-	1 an	5 390,45 €
		HEBbis3	-	2 ans	5 533,21 €
	5 bis			2 ans	5 639,43 €
	6			2 ans	5 842,60 €
Issue grille PH	7		2 ans	6 277,98 €	
	8		2 ans	6 539,21 €	
	9		4 ans	7 434,25 €	
	10		4 ans	7 763,35 €	
	11		4 ans	8 194,60 €	
	12		4 ans	8 625,85 €	
	13		-	-	9 229,60 €

** les montants indiqués dans la grille sont susceptibles d'évoluer en fonction des revalorisations du point d'indice de la fonction publique*

Date d'effet de la délibération : 20/12/2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

